

COMMUNE DE BERNOS-BEAULAC

**Procès-verbal du Conseil Municipal
du 18 janvier 2021 à 20h00**

Convocation du 11 janvier 2021

PRESENTS:

LARTIGUE RENOUIL Jacqueline- MICHEL Alain - BALADE Marie-Christine - BERNARD Pascal – BERNARD Isabelle –AUDIGNON François – GUILLON Josiane - WISNIEWSKY Amandine – LAMBERT Didier – ROSEC Didier - Maxence PEYROU - Frédérique GALLITRE

Absents ayant donné procuration :

DOS SANTOS Jean-Louis à Jacqueline LARTIGUE RENOUIL
ANDRÉ Patrick à Pascal BERNARD

Absente-arrivée à 21h

LUMALE Delphine

Secrétaire de séance : Isabelle BERNARD

Point N° 1 : ADOPTION PROCES VERBAL PRÉCÉDENT

Le Procès-verbal du 04 Novembre 2020 est adopté à la majorité.

3 Abstentions (Mme GALLITRE – M. LAMBERT ET ROSEC) – 11 voix pour

Frédérique GALLITRE trouve que le PV du dernier conseil ne retransmet pas suffisamment les débats.

Point N° 2 : POSTES ADJOINT ADMINISTRATIF

Suite au départ et à la suppression du poste de Mme Bibes (35h), le service doit être réorganisé.

A l'origine, 2 secrétaires à 35h. Actuellement 1 poste à 28h, un à 19h. L'objectif est donc d'avoir 2 postes à 35h pour la bonne marche du service. Pour ce faire, Mme LARTIGUE demande la suppression du poste de 28h de Véronique DELBOS pour créer un poste à 35h et la suppression du poste de 19h de Coralie CHIARRELLI qui travaillera exclusivement à la mairie, pour créer un poste à 35h.

Coralie est actuellement au gîte, à la mairie parfois à la poste (19h) et au syndicat de l'eau, mais elle vient d'en donner sa démission et demande de revenir à la mairie. Depuis le mois de Juin Véronique et Coralie s'occupent de l'ensemble des dossiers.

Véronique commencerait début février, Coralie au mieux en avril.

Le poste de Marielle CRETON actuellement à l'accueil s'arrête fin avril et ne sera pas renouvelé.

Mr LAMBERT demande un tableau récapitulatif. Il demande également pourquoi il y a encore des heures allouées au gîte alors qu'il n'est actuellement plus loué : JLR : Corine est à la poste et à la mairie pendant ses heures là c'est-à-dire lundi, mercredi matin et vendredi après-midi (accueil, classement, cette

situation est provisoire le temps de la fermeture du gîte. Elles y vont également de temps en temps pour vérifier qu'il n'y a pas de soucis.

Avant - DGS 35h + Véronique 28h + Coralie 19h 84 000€/an
Avec cette modification, Véronique (35h) + Coralie (35h) : 64 000€ la charge du personnel sera de toute façon moins élevée.

Mr ROSEC demande pourquoi Corine (12h)+ Coralie (11h) soit 23h alors que la poste est ouverte 17h45 sur la semaine, la différence est pour le gîte.

Mme GALLITRE demande si au niveau hiérarchique il y a des agents de maîtrise qui devraient être sous la hiérarchie d'un cadre supérieur : JLR il n'y a que des agents techniques, les agents sont sous l'autorité du maire. Pour l'école c'est Mme BALADE qui assure cette fonction et au technique c'est Mr MICHEL. Mr ROSEC demande à avoir les délégations. Elles seront envoyées à tout le monde.

Mme GALLITRE précise que si la mairie était fermée une journée ça coûterait moins cher même s'il s'agit d'une promesse de campagne.

Le Conseil municipal **ACCEPTÉ à la majorité** la suppression d'un poste administratif de 28 h pour la création d'un poste à 35 h par semaine

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ à la majorité** la suppression d'un poste d'adjoint technique à 11/35^{ème}, d'un poste d'adjoint administratif à 8/35^{ème} pour la création d'un nouveau poste à 35 h hebdomadaire

3 voix contre (Mme GALLITRE – M. LAMBERT ET ROSEC) – 11 voix pour

Point N° 3 : CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE
--

Création poste administratif pour Gladys MANSO (20h). Elle a eu 6 contrats, il faut soit s'en séparer soit l'embaucher. Elle est polyvalente et va à la poste lundi et mercredi matin, à la cantine, au ménage...

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ à l'unanimité** la création d'un poste d'adjoint technique à 20/35^{ème}.

Tarif du broyage

Le tarif du broyage a été revu lors d'un conseil précédent (20€), mais depuis le montant des réparations (2 500€) est très élevé. Il faudrait sans doute réfléchir à nouveau l'année prochaine au montant du broyage afin d'éviter de perdre de l'argent. Le broyage à Cudos est à 35€.

Mme GALLITRE pense qu'il ne faut pas augmenter le tarif, puisqu'il s'agit d'un service public. Les agents ont réalisé depuis septembre une trentaine d'heure de broyage avant, il était en panne. Mr MICHEL précise que les gens trouvaient déjà élevé le tarif à 10€. Il aimerait que l'opposition propose également des choses pour faire avancer la commune et pas seulement tout critiquer.

Mr ROSEC demande pourquoi la commune n'utilise pas le gros broyeur à végétaux acquis il y a un an et demi par la CDC ? Mr MICHEL explique que les employés communaux ont été formés mais que le broyeur ne peut être disponible qu'une journée par an.

Point N° 4 : TARIFS GITE

	Tarif actuel		Tarif proposé	
	Semaine	Week end	Semaine	Week end
Chambre double	45€	58€	50€	65€
Dortoir 5 places	95€	115€	110€	130€
Chambre accompagnateurs	25€	25€	25€	25€
Locaux communs	200€		220€	
Chambre sans accès aux communs	35€		40€	
Gîte en totalité	620€	800€	720€	900€

Le tarif promotionnel de 30% reste inchangé sur la 2^{ème} nuit en week-end et pour la location du gîte en totalité, et passe à 1 360€ les 2 nuits excepté en juillet et août.

Mr ROSEC demande si les gens de la commune pourraient avoir un tarif préférentiel et s'il y a des dépenses au gîte en ce moment.

Mme LARTIGUE répond qu'on pourra faire une ristourne s'il y a des demandes, les dépenses du gîte continuent, elles concernent surtout le chauffage. Un point sera fait d'ici un mois.

Le Conseil Municipal **FIXE à l'unanimité** les nouveaux tarifs du gîte à compter du 1^{er} Février 2021

Point N° 5 : AIRE DE JEUX – CITY STADE – PARCOURS SPORTIF

Présentation des différents projets, une délibération est nécessaire pour déposer le dossier de DETR avant le 31 janvier.

1- Mme BERNARD présente le projet de l'aire de jeux – Sur les cinq fournisseurs contactés, seuls trois ont répondu COMAT & VALCO SEMIO et CHALLENGER. Seul ce dernier propose un devis complet avec l'ensemble des agrès sélectionnés lors de la 1^{ère} réunion de commission. Après négociation, le devis s'élève à 13 999€ HT.

Il comporte pour l'aire de jeux principale - 1 structure avec toboggan pour les enfants jusqu'à 12 ans, 1 structure pour grimper et 1 d'équilibre, 1 bascule, 1 structure pour les plus petits à partir de 2 ans et 1 panneaux affichage obligatoire. Pour le coin détente – 3 banquettes et 1 table de ping pong en béton. Enfin pour le terrain de boules au foirail (demande des employés du technique) 3 distributeurs de sacs à déjections canines. Les frais de ports de 1 110€ sont importants à cause du transport d'articles en béton (table de ping pong et bancs). TVA 2 659€. Ce fournisseur a été retenu lors de la dernière commission.

Mr ROSEC demande s'ils posent tout. Mme BERNARD répond que les employés du technique peuvent tout poser en suivant la législation en vigueur. Les zones seront définies et le sol protégé par des matériaux fluents type sable, copeaux, gravillons et écorces d'une hauteur définie. La liste des matériaux est fournie par la DGCCRS, le sable est autorisé mais il attire les chiens et les chats et il ne sera pas retenu. Le site sera également clôturé non pour empêcher les animaux d'y rentrer mais parce que la route est proche. Mr ROSEC demande qui fera le terrassement. Mme BERNARD répond qu'il n'y a pas de terrassement à faire pour les petites structures dont la hauteur de chute est inférieure à 1m, elles peuvent être fixées directement sur l'herbe. Pour les autres, il sera nécessaire de creuser une certaine surface (zone amortissante) et d'y déposer

des écorces. Le syndicat du Ciron possède une mini pelle qui pourra être utilisé par un des employés communaux qui a le permis pour s'en servir.

Mme BERNARD rappelle qu'il s'agit pour le moment du dépôt du dossier pour la DETR, Mme LARTIGUE précise qu'une autre aide de 20% accordée par le département peut être demandée, le dossier devant être déposé en juin.

Le Conseil municipal **VOTE à la majorité** le dépôt du devis pour le projet d'aire de jeux et **AUTORISE** Madame Le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention au titre de la DETR

3 voix contre (Mme GALLITRE – M. LAMBERT ET ROSEC) – 11 voix pour

2- Mr MICHEL présente le projet de city stade – un tableau est proposé présentant le tarif de 3 entreprises sollicitées (les noms ne sont pas cités). Le tarif le moins cher sera retenu, il est de 28 000€ HT. A cela, il faut rajouter le terrassement, 4 devis sont proposés (dont 2 entrepreneurs sur la commune) Mr MICHEL précise que les devis seront affinés et seront finalement moins élevés. Mr ROSEC demande si le devis comprend l'enrobé, Mr MICHEL lui répond par l'affirmative.

Mme GALLITRE précise que le projet global est de l'ordre de 60 000€ et demande si la DETR ne serait pas plafonné. Mr BERNARD précise que les devis transmis précédemment ne concernaient que le city stade et pas le terrassement. Mr LAMBERT demande des explications concernant ce tarif global.

Il est rappelé que la DETR est de 30 à 35%. Mr PEYROU rappelle que le vote ne concerne pour le moment que la validation du devis pour la DETR à déposer au 31 janvier et qu'il ne s'agit pas du vote du projet. Mme GALLITRE trouve dommage qu'il n'y ait pas quelque chose de plus innovant à faire puisqu'il y a un city stade à Cudos et à Captieux, et qu'il faudrait réfléchir à l'utilisation de la plateforme au stade.

Mr MICHEL précise que le projet global HT est de 47 156€ et non de 60 000€ pour un projet que l'opposition avait évoqué lors de sa réunion publique. Mme GALLITRE précise que ce n'est pas elle qui l'a évoqué puisqu'elle est contre le city stade.

Le Conseil municipal **VOTE la majorité** le dépôt du devis pour le projet de city stade et **AUTORISE** Madame Le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention au titre de la DETR

3 voix contre (Mme GALLITRE – M. LAMBERT ET ROSEC) – 11 voix pour

3- Mr PEYROU présente le projet du parcours santé et précise qu'il s'agit là encore d'un projet commun à nos 2 listes pour les élections et espère que les membres de l'opposition voteront favorablement, dans le cas contraire il ne verrait pas de logique dans leur démarche. Mme GALLITRE précise que les projets étaient différents.

Il propose 3 devis HT sur 10 agrès : 4 500€, 3 851€ et 8 370€. Par curiosité il a demandé un devis pour la pose sachant que Décathlon Pro lui a indiqué que les employés communaux pourraient le faire sans aucune difficulté. Il s'élève à 7 540 euros. Le choix en commission s'est porté sur le devis de Décathlon Pro de 3 851€ HT.

Frédérique GALLITRE et Didier ROSEC souhaiteraient que le projet soit un peu plus développé puisque l'emplacement de pose n'est pas encore complètement défini. Maxence PEYROU informe qu'il pourrait être à la halte nautique. Didier ROSEC précise qu'il est pour ce projet puisqu'actuellement avec les contraintes sanitaires les gens ont besoin de sortir. Il préférerait même que des professionnels le pose, pour que la commune n'ait pas de problème, les gens étant procéduriers. Jacqueline LARTIGUE ajoute que la commune

fera passer une commission de sécurité. Frédérique GALLITRE pense que ce projet est fait un peu dans l'urgence, Pascal BERNARD lui répond qu'il n'en est rien puisque ce projet a déjà été préparé et présenté lors de la réunion publique de notre liste en mars, seul l'emplacement n'est pas complètement défini. Maxence PEYROU précise que tous ces points ont été discutés lors des commissions. Isabelle BERNARD indique que lors de la commission sur l'aire de jeux, personne de l'opposition n'était présent. Didier ROSEC précise qu'une seule date est actuellement proposée et qu'il n'est pas toujours disponible.

Le Conseil municipal **VOTE la majorité** le dépôt du devis pour le projet de parcours sportif et **AUTORISE** Madame Le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention au titre de la DETR

1 abstention (Mme GALLITRE) – 13 voix pour

Point N° 6 : PROJET PHARMACIE

Afin de déposer le dossier de DETR concernant le projet de réaménagement du bâtiment de la pharmacie, trois propositions d'architectes sont proposées, une doit être choisie.

Le projet consiste à mettre la poste en bas et de faire 2 duplex à l'étage (1^{er} étage – pièce de vie, 2^{ème} étage – chambres).

Frédérique GALLITRE demande quelle est la finalité du projet. Jacqueline LARTIQUE lui répond qu'il s'agit de réhabiliter un bâtiment. Les loyers serviront à rembourser l'emprunt, la discussion a été également engagée avec la poste de Bazas pour la déplacer afin qu'elle soit plus visible, c'est peut-être une raison pour laquelle elle est peu fréquentée. Didier LAMBERT demande pourquoi mettre la poste en bas, Pascal BERNARD lui répond que c'est plus large, plus vaste et accessible aux personnes handicapées. Josiane GUILLON complète que le parking est plus pratique. Isabelle BERNARD que le cabinet médical est juste en face et que cela favoriserait son utilisation.

Didier LAMBERT Précise qu'une DETR avait été demandé l'année dernière pour l'accès handicapé à la poste actuelle. Jacqueline LARTIGUE explique qu'elle était déjà demandée depuis 7 ou 8 ans. Il demande pourquoi, si la poste se retire ne pas faire tout de suite un autre commerce ou un appartement au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment au lieu de faire des frais, puisqu'il n'y a pas foule à la poste. Isabelle BERNARD précise qu'il est important de tout faire pour sauver ce service public, la poste est importante dans un village. Pascal BERNARD rajoute, qu'il s'agit du projet de notre liste, que l'on fera tout pour la faire vivre. Ce projet est étudié depuis 1 an, il a été présenté à la réunion publique et qu'aucune question n'avait alors été posée.

Le choix de la commission s'est arrêté sur l'architecte qui prend le pourcentage le moins élevé, qui a déjà travaillé pour la commune. Le projet s'élève 260 000 € à un taux d'emprunt estimé de 1% soit des remboursements de 1 200€ par mois sur 20 ans, équivalent au montant des loyers. Didier ROSEC s'interroge sur la durée du crédit. Pascal BERNARD ajoute que le projet est autofinancé et qu'il s'agit de l'entretien du patrimoine de la commune.

Maxence PEYROU leur demande qu'elle idée ils avaient pour les étages du bâtiment. Frédérique GALLITRE pense qu'il fallait le vendre. Pascal BERNARD rappelle que Mr COURBE voulait le vendre et que Mr LAMBERT était contre à l'époque. Celui-ci précise qu'il a changé d'avis et qu'il était d'accord pour vendre. Frédérique GALLITRE souligne que plus il y a de bâtiments publics, plus il y a d'entretien et que sur 20 ans il y aura encore des travaux à faire. Didier ROSEC informe que quelqu'un les avait approchés pour le racheter,

mais qu'il y avait un problème sur le prix de vente (trop bas). Maxence PEYROU précise qu'il était prévu pour le fils SPADETTO.

Pascal BERNARD : Il faut noter que cela faisait des années que le bâtiment n'était plus utilisé, qu'il tombait en ruine et qu'il était dommage d'avoir attendu aussi longtemps. « On va faire en sorte de le rénover, le réhabiliter pour faire quelque chose de beau dans le centre de Beaulac ». Didier LAMBERT : il n'a été rétrocédé par la CDC qu'en 2019.

Jacqueline LARTIGUE : il a été prêté à la CDC pour y mettre le centre multimédia mais l'escalier extérieur a été enlevé empêchant tout accès à l'étage alors que les fenêtres n'étaient pas fermées et que les oiseaux ont élu domicile en haut et ont tout dévasté à cause de leurs fientes.

Pour le choix des architectes, la commission s'est basée sur :

- 1- L'architecte N°1 : 3 500€ pour faire les plans + 9% de la maîtrise d'œuvre avec une estimation des travaux entre 285 000 et 325 000€ + honoraires et frais divers 15% des travaux.
- 2- L'architecte N°2 : 250 000 HT honoraire à 10 % + relevés complémentaires 25 500€ HT + à prévoir 4 000€ pour le coordinateur et 6 000€ pour le bureau de contrôle soit un budget réalisation 285 000€ (a fait l'étude et les plans gratuitement).
- 3- L'architecte N°3 : honoraires 8% et chiffre le projet à 254 241€. C'est la seule qui s'engage contractuellement sur la durée des travaux.

La commission a donc choisi le 3 – Cabinet MONTEIL.

Maxence PEYROU précise que le projet rapporte 6,5% de rentabilité et qu'aujourd'hui rien ne rapporte autant. (coût 256 000€/loyer 600€x2 = 14 400€ sans compter le loyer donné pour la poste). Il demande aux membres de l'opposition si, à titre personnel ils seraient prêts à investir. La réponse est négative. Pascal BERNARD rappelle que la rénovation du foyer était de 350 000€ sur 15 ans sans aucun retour sur investissement. Didier LAMBERT précise que le foyer est à vocation sociale, pas d'être rentable pour le village. Pascal BERNARD : La réhabilitation du bâtiment est importante pour la commune, des gens viennent à la mairie pour demander des appartements, on aura quelque chose à leur offrir. Josiane GUILLON : il y aura 2 logements cela va faire venir des familles dans la commune et des enfants à l'école.

Le Conseil municipal **DESIGNE à la majorité** l'architecte MONTEIL pour les travaux prévus à l'ancienne pharmacie.

3 voix contre (Mme GALLITRE – M. LAMBERT ET ROSEC) – 11 voix pour

Point N° 7 : REPRISE COMPETENCE HALTE NAUTIQUE

Pascal BERNARD présente le projet. Il était prévu de récupérer la base nautique, mais le projet est mis en attente car une fois de plus elle a été inondée par des crues. Ce projet sera réestimé lorsque les travaux auront été faits. Jacqueline LARTIGUE : on a un devis de 10 500€ car le chemin en calcaire est à notre charge. Les espaces verts sont pour la CDC. Le syndicat du Ciron pourra aider à dégager le petit ruisseau qui se déverse des étangs dans le Ciron pour qu'il y ait davantage de débit. Il faut faire un espace où l'eau sera canalisée. Avec Michel AIME de la CDC, la décision de laisser la base nautique en l'état jusqu'en Mai a été prise sachant que Max LAPRIE du syndicat du Ciron prévoit des inondations encore plus importantes qu'en

Mai dernier (travaux qui ont couté 25 000€). Il faut savoir qui fait quoi et surtout qui paie quoi, mais l'idée de la rétrocession n'est pas abandonnée. On fera quelque chose avant l'été.

Point N° 8 : ALERTE INTRUSION ECOLE

Suite à l'alerte, l'organisation doit être revue, des travaux pour mettre une installation électrique pour l'alarme couteraient 2 760€. La commission propose l'achat de cornes de brume avec une bombe de gaz qui couteraient beaucoup moins chers.

Le Conseil municipal **ACCEPTE à l'unanimité** l'utilisation de cornes de brume pour le signalement alerte intrusion à l'école.

Point N° 9 : PRESTATAIRE LOCATION DEFIBRILLATEURS

Alain MICHEL : Il y a quelques années la commune s'était doté de 2 défibrillateurs à 2 500€, aujourd'hui il est important d'en avoir sur la commune. Quelqu'un a récemment fait un accident cardiaque alors que les défibrillateurs n'étaient pas accessibles. Jacqueline LARTIGUE : les 2 défibrillateurs ne fonctionnaient pas et heureusement que les pompiers sont arrivés tout de suite, la commune aurait été tenue pour responsable.

Alain MICHEL : après recherches et afin d'éviter que les défibrillateurs soient obsolètes avec le temps, on a préféré se diriger vers la location. Le choix se fait à partir de 3 devis basés sur les mêmes critères (maintenance, garantie, changement en cas d'obsolescence et la formation, pancarte, boitiers étanche). Le choix du moins cher est retenu soit un coût de 113€/ mois pour 3 défibrillateurs (terrain foot, foyer, école ?) le lieu est encore à définir, il doit être judicieux.

La pharmacie en prendra peut-être un ce qui diminuera d'autant notre facture.

Maxence PEYROU : un décret est passé, les défibrillateurs sont désormais obligatoires dans les lieux publics.

Le Conseil municipal **VOTE à l'unanimité** le fournisseur le moins cher pour la location des défibrillateurs

Questions diverses

Circulation au foirail : Jacqueline LARTIGUE explique qu'elle a eu des plaintes de personnes habitants au foirail à cause des voitures qui roulent très vite, pas de visibilité. Mr BERNEDE de la CDC auprès duquel elle a pris conseil, pense que le maire est responsable en cas d'accident. Au niveau de la commune, la seule chose à faire est une zone 30, des panneaux couteraient 306€. Didier LAMBERT : des ralentisseurs ? – non les panneaux c'est le moins cher. On conclura sur l'opportunité de mettre des ralentisseurs si la dangerosité persiste.

La CLECT : Une réunion de la CDC s'est tenue la semaine précédente, Jacqueline LARTIGUE a demandé à Mr GLEYZE de venir expliquer le problème de la CLECT au conseil municipal. Cela se fera certainement avant le budget. Lorsqu'il proposera une date, elle enverra le diaporama présenté à l'assemblée de la CDC.

Commission des finances : se réunira pour préparer les budgets.

Voirie : Didier ROSEC : Les gens demandent combien de temps les séparateurs, sur le bas-côté de la route de la mairie sur le petit pont, vont rester, il y a une crainte avec l'érosion. La CDC indique qu'ils resteront là jusqu'à ce que le terrain soit stabilisé. Isabelle BERNARD : Au moins le temps qu'ils sont là les gens roulent moins vite. Jacqueline LARTIGUE a signalé le nombre de ponts de la commune à la préfecture pour qu'ils soient vérifiés.

Alain MICHEL : il y a eu un rajout de terre, il faut que la terre se stabilise, Mr BERNEDE de la CDC vérifie régulièrement si ça ne s'effondre pas. Il faudra étudier la mise en place d'un enrobage ou l'installation de chicane pour éviter que les gens roule sur le bas-côté. Pour la CDC il faut du temps.

PV des conseils : Frédérique GALLITRE : pourquoi les PV des conseils ne sont pas tous sur le site. Isabelle BERNARD : A envoyé un mail à la mairie mais il n'y a que Coralie qui peut le faire et elle n'est pas tout le temps présente.

Bulletin municipal : la distribution a été faite par la poste ? JLR : De nombreuses personnes ne reçoivent pas depuis très longtemps le journal. Compte tenu des conditions sanitaires la commune a essayé la distribution par la poste. Une difficulté, 15 jours de délai pour la distribution. Le bulletin municipal était prêt au 18 décembre. Le coût est de 150€.

Didier ROSEC : pourquoi une information sur les cadeaux distribués aux aînés alors qu'ils n'ont rien eu. Parce qu'entre l'impression au 18 décembre et la distribution au 15 janvier des membres du CCAS se sont prononcé contre le cadeau proposé par les élus. Ce sont toujours les mêmes personnes qui mettent leur véto mais malheureusement ne proposent rien en retour.

Isabelle BERNARD pense que c'est dommage et que ce n'est pas trop tard. Peut-être faudrait-il faire voter à l'unanimité des gens présents à la réunion. Jacqueline LARTIGUE : Le budget du CCAS est de 1 000€ pour 200 personnes âgées alors qu'il est de 25 000€ à la garderie pour 50 familles. Certaines choses doivent changer.

Transport des aînés : Frédérique GALLITRE : Qu'en est-il du transport à la demande gratuit sur la commune ? - Aucune demande n'a été faite. Certaines personnes sont inscrites à la CDC mais c'est payant.

Marché : Didier LAMBERT : comment fonctionne le marché ? JLR : L'UCABB fait payer un placement aux commerçants extérieurs à la commune, plus cher pour ceux qui utilisent l'électricité. La commune facturera l'électricité à l'association. Pour les commerçants de Bernos Beulac c'est gratuit (eau et électricité).

Frédérique GALLITRE demande à intégrer la commission école et bâtiment.

Didier LAMBERT demande si les dates des conseils peuvent être fixées avant. JLR On peut toujours fixer une date, mais celle-ci dépend des dossiers à traiter et des impératifs de dates. Fixer une date pour la modifier après ne semble pas pertinent.